

Déposez votre demande d'urbanisme sur le site :

Vous pouvez à compter du 1^{er} janvier 2022 déposer les demandes d'autorisation d'urbanisme de manière dématérialisée (permis de construire, déclaration préalable, permis d'aménager...) sur la plateforme de Saisie par Voie Electronique de la commune ci-dessous :

<https://pu.rgd.fr/#/073320>

Sur cette plateforme, vous êtes guidés pour monter votre dossier d'autorisation d'urbanisme : vous remplissez directement les caractéristiques du projet et insérez vos pièces annexes au format jpeg ou PDF (plans, coupes, etc).

Cette démarche vous évite la multiplication des dossiers papiers et limite les risques de non complétude des dossiers qui peuvent rallonger les délais.

Nous vous invitons donc vivement à déposer vos dossiers sur ce site. La mairie reste disponible pour toute question sur le sujet.